

DEPARTEMENT DES PYRENES ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
04/02 /2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 8
Votants : 28

OBJET :

URBANISME

Adressage de la commune
=====

En l'an deux mille vingt-six et le onze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. COSTE Jean-François, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe
Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe à M. ANGULO José, Adjoint
Mme BENARD Gisèle, Conseillère municipale à Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère municipale,
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, à Mme BRISSAUD Mina, Conseillère municipale,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
M. CARLES Yves, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint,
M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à PREHAM Anthony, Adjoint,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2121-30 et L.2213-28,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.321-4,
Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-1,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS »),

Vu le Décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Considérant que l'adressage des voies d'une commune est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil Municipal dont la responsabilité juridique peut être engagée en cas d'incident,

Considérant qu'un adressage complet implique la dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies, l'affichage des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques ainsi que l'information correspondante des administrés et de l'administration,

Considérant que la qualité des adresses d'une commune est un préalable pour garantir la bonne organisation des services publics, notamment l'accès aux services d'urgence, ainsi que des services délivrés par les entreprises,

Considérant que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3DS » rend obligatoire la dénomination des voies et leur numérotation pour toutes les communes, quelle que soit leur taille,

Il appartient donc au conseil de valider le principe de procéder au nommage et numérotage des voies et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la Commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (Pompiers, SAMU, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE VALIDER** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,

- **D'ADOPTER** les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe)

- L'avenue du Ventous est prolongée. Elle part de l'avenue Déodat de Séverac et va jusqu'au Rond Point d'Almonte. Annexe 1
- La jonction entre l'avenue du Ventous, au droit du n° 42 et l'avenue de Vignes Planes sera nommée « **Traverse George SAND** » - Annexe 1
- L'intégralité de la route du Ventous allant du Rond Point d'Almonte à la RD13f est renommé **Route du Ventous Lieu-dit La Mosquita** sans modification des numéros de voirie, Annexe 1
- Le tronçon de la Route du Ventous partant de la Cabanasse de Reynès jusqu'au Correc d'en Sicart sera dénommée **Chemin du Ventous Lieu-dit La Cabanasse** sans modification de la numérotation Annexe 1
- Le tronçon de la Route du Ventous partant du Correc d'en Sicart et allant jusqu'au Col de Bousseills sera dénommée **Chemin du Ventous Lieu-dit Col de Bousseills**. La numérotation sera créée. Annexe 1
- Sur le Chemin du Mas Badou, coté Sud Est, l'accès aux parcelles BS 466 et BS 467 sera nommé « **Impasse Louise LABÉ** » - annexe 2
- Rue de la Jouberte – les habitations côté impair sont renumérotées – L'accès privé au Mas de la Jouberte est nommé « **Chemin du Mas de la Jouberte** » et les habitations sont numérotées - annexe 3

- Voie perpendiculaire à la rue Marie Curie, l'accès aux parcelles BS 78/BS 496 sera nommé « **Impasse Renée LAFONT** » - annexe 3 bis
- La partie du chemin communal n°20 partant de la parcelle AI 15 et jusqu'à la parcelle AH 40 menant aux caves et au Château d'Aubiry est nommée « **Allée du Château d'Aubiry** ». annexe 4
- Les voies formant les Caves du Château d'Aubiry sont nommées « **Cour des Caves d'Aubiry** » Annexe 4
- Le chemin rural non répertorié de Sainte Marguerite est prolongé jusqu'au croisement du chemin communal n°20 d'Aubiry à l'angle de la parcelle AI 17 -annexe 4
- Le chemin rural non répertorié dit « chemin rural de Llauro à Céret » sera renommé « **Chemin du Roc Blanc** », il débute à la parcelle AB 73 et se termine à la parcelle AN 9 – annexe 5
- Le chemin rural non répertorié parallèle au Correc de St Ferréol allant du nord de la parcelle AB 71 au nord de la parcelle AE 07 sera nommé « **Chemin des Conillères** » ou « **Cami de les Conillères** » - annexe 5
- Le chemin communal n°11 de Saint Ferréol, dans sa 2^e partie (b) sera renommé « **Chemin de la Chapelle Saint Ferréol** » ou « **Cami de Sant Ferriol** » - annexe 6
- **L'impasse du Roc de France** et **l'impasse du Néoulous** sont légalisées. Annexe 7
- Deux voies, constituant l'extension de la zone à l'Est sont à créer – Proposition de rester dans les noms de pics - **Rue du Belmaig** et **Rue du Pic Galinasse** – annexe 8
- La voie privée, perpendiculaire à l'avenue d'Espagne entre la parcelle AZ 151 et la parcelle AZ 29 sera nommée « **Impasse Gerda TARO** » - Annexe 9
- Le chemin communal n°10 dit de Saint Paul est nommé « **Chemin de Las Vermeilles** » dans sa partie urbanisée – annexe 10
- La voie d'accès au cimetière n° 3 Les Lauriers est nommée « **Chemin des Ramallets** » ou « **Cami dels Ramallets** » - annexe 11
- Le chemin Rural n°22 de Nogarède est nommé dans sa partie urbanisée **Rue des Alzines**. L'actuelle rue des Alzines (rue du Lotissement de Nogarède) est prolongée - Annexe 12
- Le lieu-dit Mas Siriéys devient **Impasse du Mas Siriéys**. Cette voie part de la fin de la rue des Alzines et dessert le hameau – Annexe 12.
- La **rue du Bosquet** est prolongée jusqu'à la RD 618, elle part de la parcelle BH 220 actuellement l'aire de VTT et va jusqu'à la parcelle BI 111 à la jonction de la RD 618 – annexe 13.
- Pour remplacer les n°38 à 46 de la rue des arènes modifiée, une nouvelle impasse sera créée partant de la parcelle BL 198 et allant jusqu'à la parcelle BL 206 (portion en partie privée démarrant à la parcelle BL 315) – Elle sera nommée « **Impasse Marie LAURENCIN** » - annexe 14
- Le **Chemin communal n° 7 du Mas Gource** est tronqué et débute à l'angle de la rue du Bosquet parcelle BI 31 et BI 120 et se termine au Mas Gource – annexe 15
- Le chemin rural n°16 non répertorié, desservant les Mas Guitard, Pujol et Alavall sera nommé « **Chemin de Maticans** » - Annexe 15

- Le chemin privé desservant le Camping Les Cerisiers (parcelles BK 39 et BK 40) sera nommé « **Chemin du Mas de la Toure** » - Annexe 15
- Le chemin rural non répertorié partant de la parcelle AT 77 et se terminant à la parcelle AT 32 à l'Ouest sera nommé « **Traverse de Les Bourguères** » - Annexe 16
- Le chemin rural non répertorié qui part du point kilométrique 570 de la RD 618, au droit de la parcelle AV 7 sera nommé « **Chemin de Feuilla** » « **Cami de Fulla** » - Annexe 17
- Le chemin d'accès aux Mas Pallegourdi (parcelles AW 56 et AW 57) et au Mas dels Capellans (parcelle AW 52), anciennement chemin rural n°12 dit du Mas Pallegourdi sera dénommé « **Chemin du Mas Pallegourdi** » - annexe 18
- Le **chemin communal n°2 de Las Illas** (actuellement Route de Paloll à la Selva) est prolongé de 400 m. Il débute à la RD 618 et se termine après le Mas d'en Clarimon, parcelle AV 186. Les habitations du Lieu-dit Mas d'en Clarimon seront numérotées Route de Paloll à la Selva – annexe 19
- Le chemin privé desservant le lotissement Le Raparou parcelle BL 357 et BL 221 est dénommé « **Chemin de Las Hortes** » - annexe 20
- La contre-allée de la place Henri Guitard donnant sur l'école Joan Miro sera nommée « **Allée Juliette ROCHE** » - annexe 21
- La rue « **Quartier Venta Farines** » est supprimée, les habitations seront numérotées sur la rue « **Bente Farines** » ou « **Carrer Venta Farines** » - Annexe 22
- La partie du Chemin des Moulins qui part de la rue du Canigounenc entre les parcelles BM 88 et BM 134 sera nommé « **Impasse de l'aube** » - annexe 22 bis
- Le **chemin de Sant Puget** est prolongé jusqu'à l'intersection du Chemin des Moulins parcelle AO 182 – annexe 23
- La rue qui va de la rue Ferdinand Forné (au droit du Mas Saint Michel parcelle BH 255) sera nommée « **Rue de la Font Calda** » – annexe 24
- La **rue de la Padragouse** est prolongée pour desservir toutes les entrées de la résidence La Padragouse- annexe 25

Les voies privées déjà nommées sont validées après consultation des copropriétaires et les constructions seront numérotées :

- Impasse des Albères,
- Impasse Oulrich,
- Rue des Jardins,
- Impasse du Dr Cortade, (n°1 à 11)
- Impasse Joseph Dunyach, (n°1 à 4)
- Impasse Cami Ral, (n°2 à 6)
- Impasse Cami Ral, (n°18 à 26)

Orthographe validée, traduit du Catalan en français (sources archives municipales et Institut d'Estudis Catalans – Universitat de Perpinya) :

- Rue Les Portelles
- Rue de Siriéys (ancien Sous-Préfet, 1816-1895)
- Rue Jean Cabail (au lieu de Caball)
- Rue Bente Farines
- Mas Pallegourdi
- Col de Boussells
- Les Bourguères
- La Font Calda

- **DE VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et lieux-dits (annexe 26)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Annexes n° 1 à 26

- 681 voies
- 4 139 numéros
- 101 lieux-dits



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE



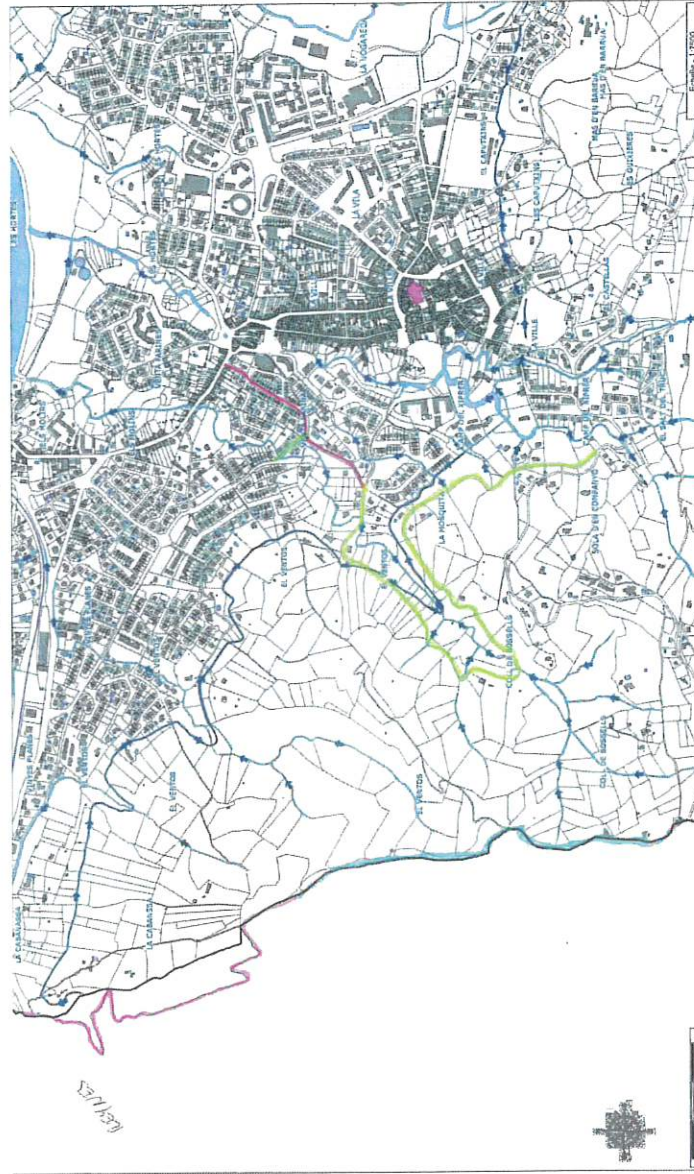
VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 1

Traverse George SAND



Ventous



Avenue du Ventous

Traverse George Sand

Route du Ventous lieu-dit "La Mosquita"

Chemin du Ventous lieu-dit "La Cabanasse"

Chemin du Ventous lieu-dit "Col de Bousse"

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

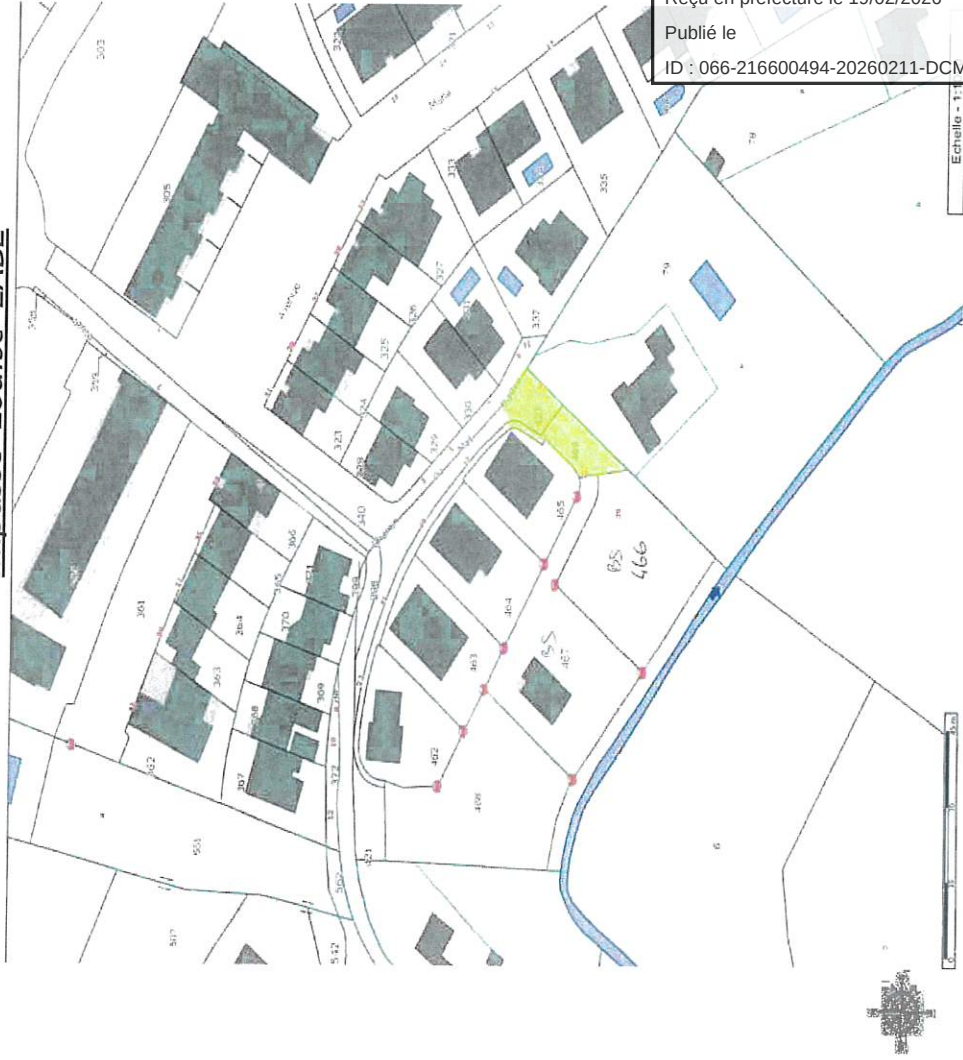
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 2

Impasse Louise LABÉ



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

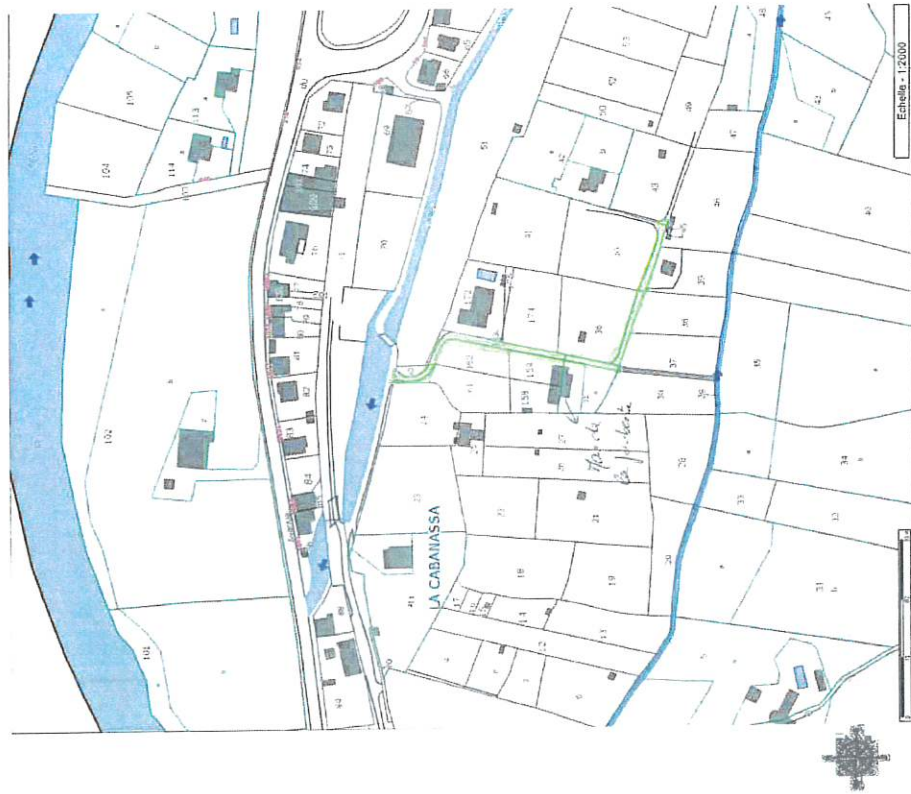
Berger
Levrault

Echelle : 1:1000

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 3

Chemin du Mas de la Jouberte



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 3 bis

Impasse Renée LAFONT



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 4

Allée du Château d'Aubiry



Cours des caves d'Aubiry
Allée du Château d'Aubiry
Chemin de Sainte Marguerite

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

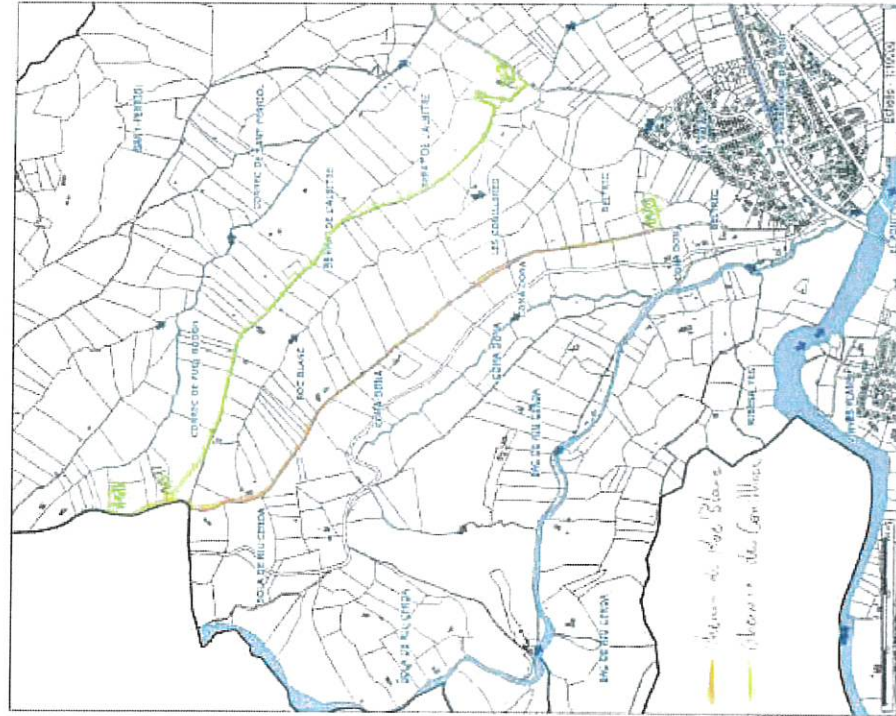
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 5

Roc Blanc et Conillères



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

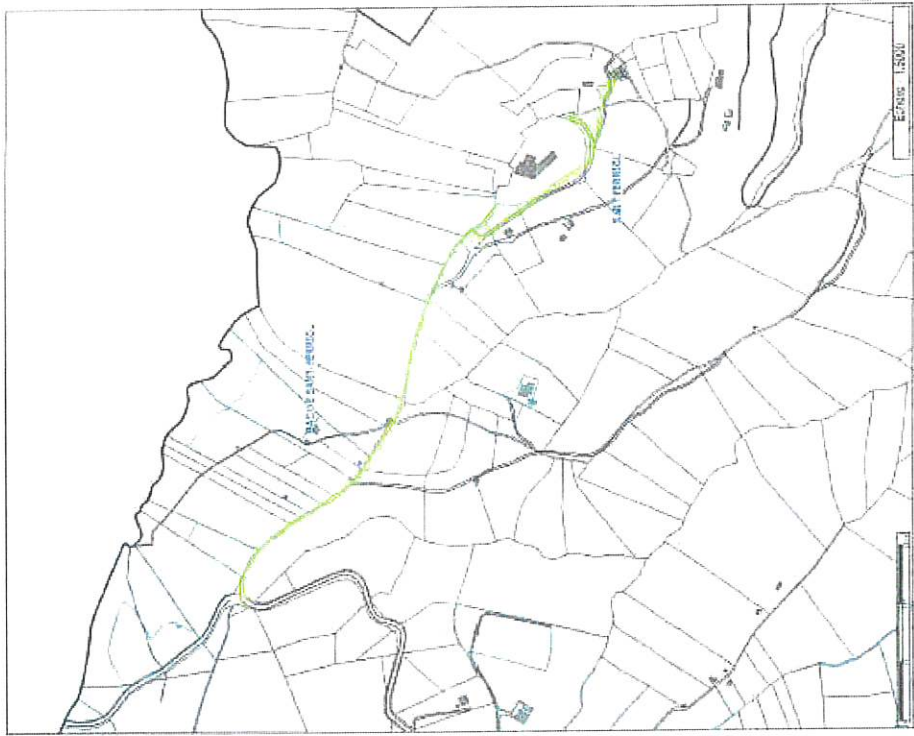
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 6

Chemin de la chapelle Saint Ferréol



VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 7

Impasse du Roc de France et Néoulous



Impasse du Roc de France

Impasse du Néoulous

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 8

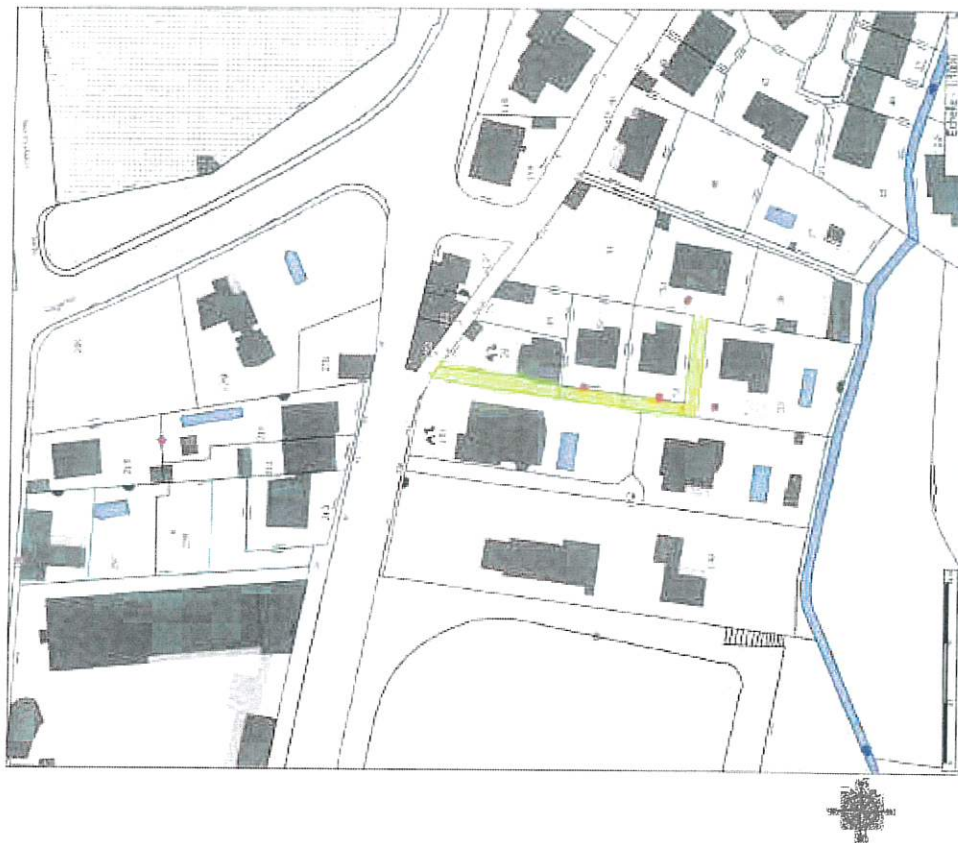
Belmaig et Galinasse



VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 9

Impasse Gerda Taro



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

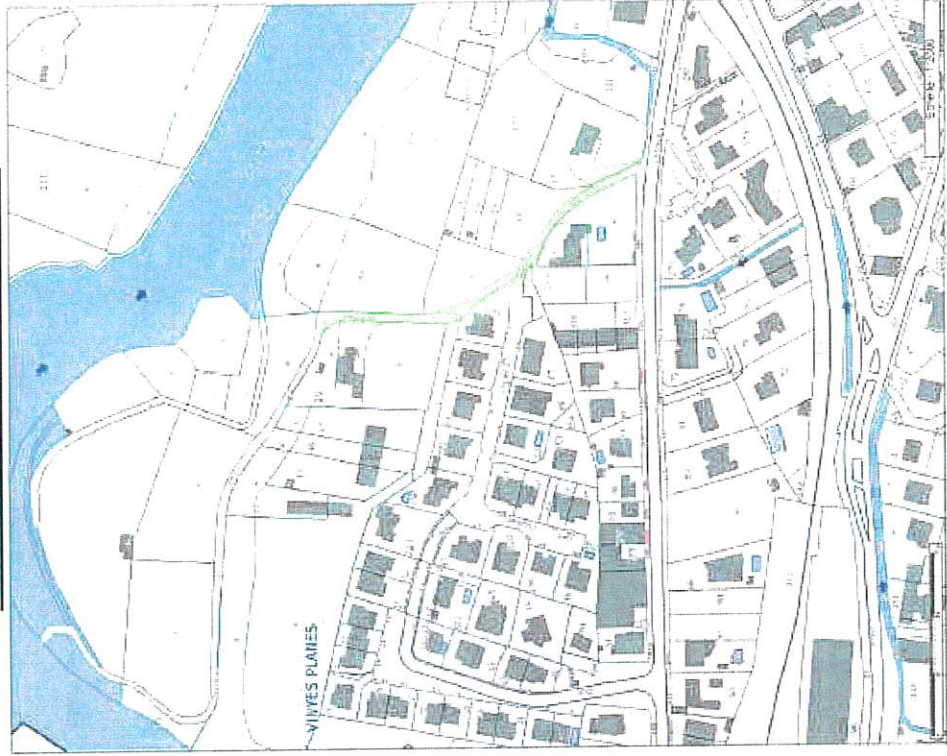
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 10

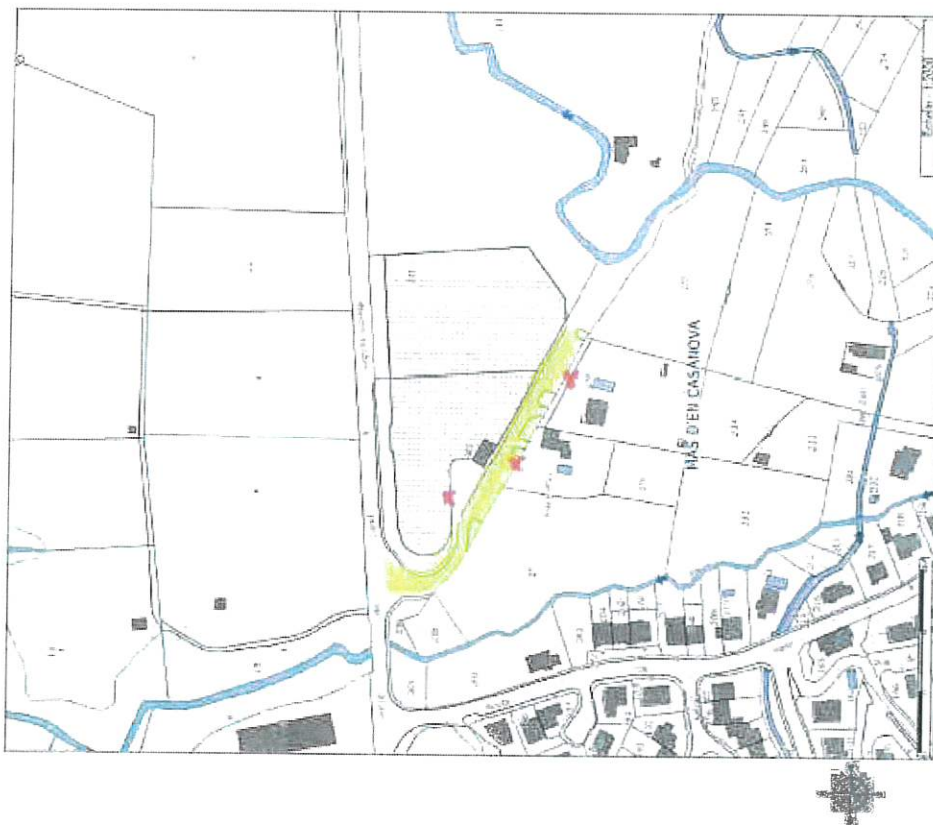
Chemin de Las Vermeilles



VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 11

Chemin des Ramallets



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

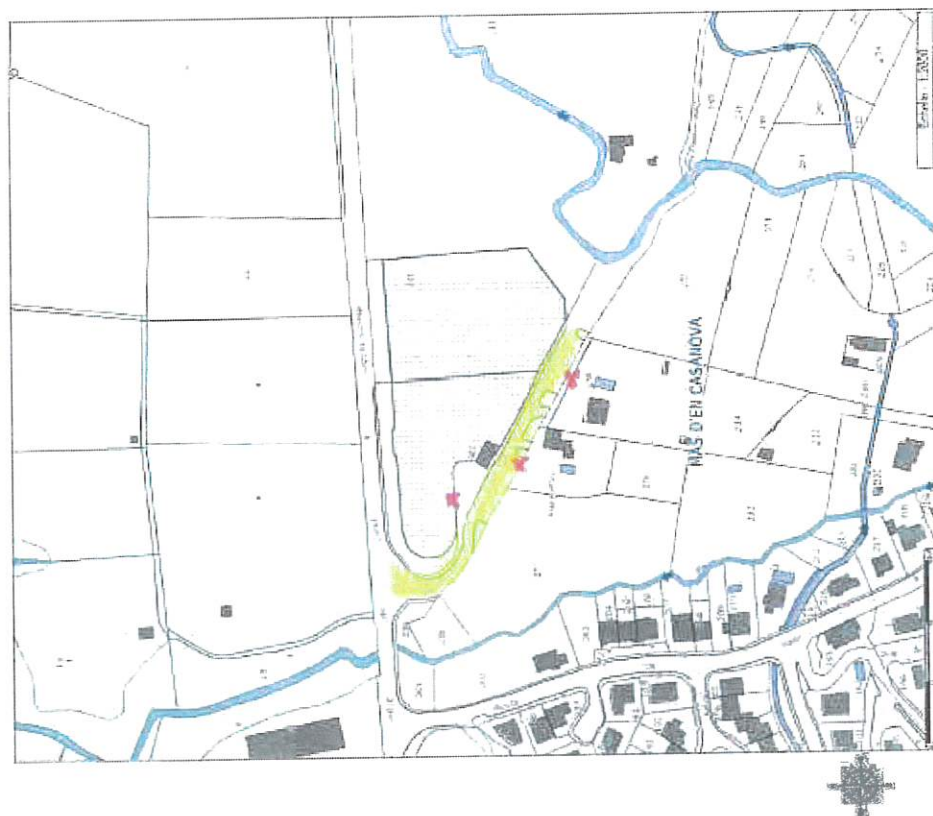
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 11

Chemin des Ramallets



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

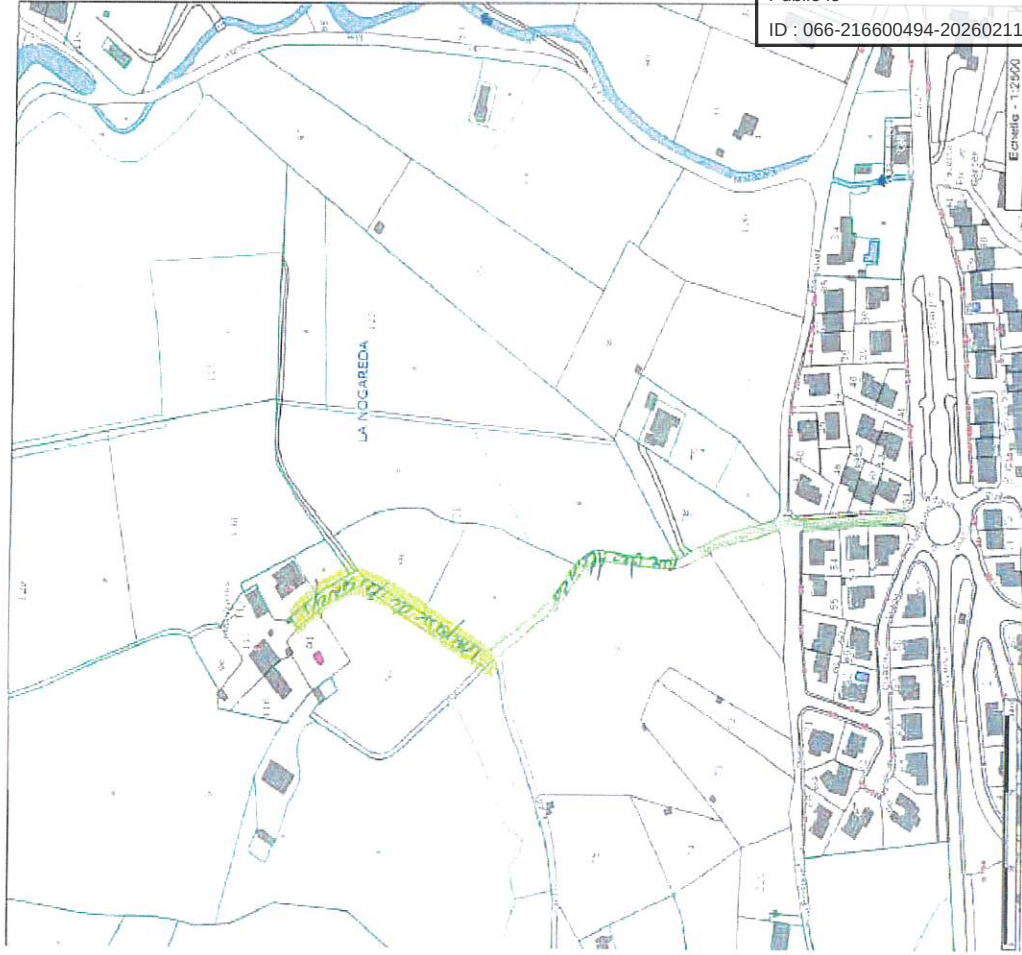
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 12

Impasse du Mas Siriéys



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

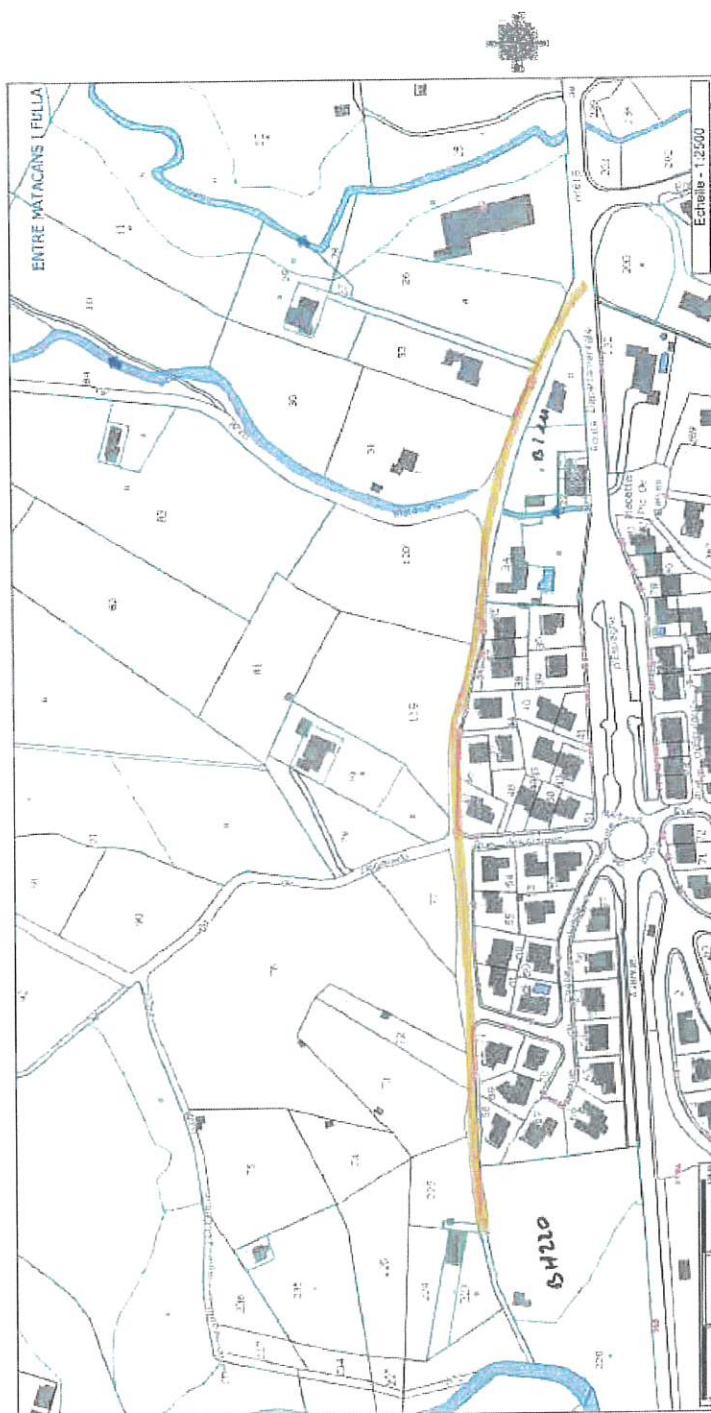
Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 13

Rue du Bosquet



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 14

Impasse Marie Laurencin



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

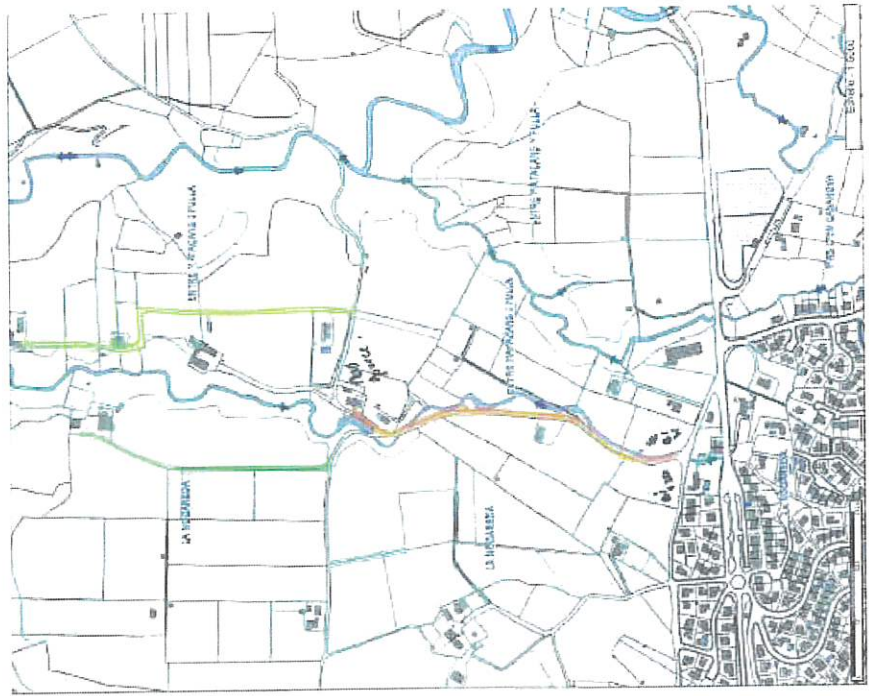
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 15

Chemin de Matacans, Mas Gource
et Mas de la Toure

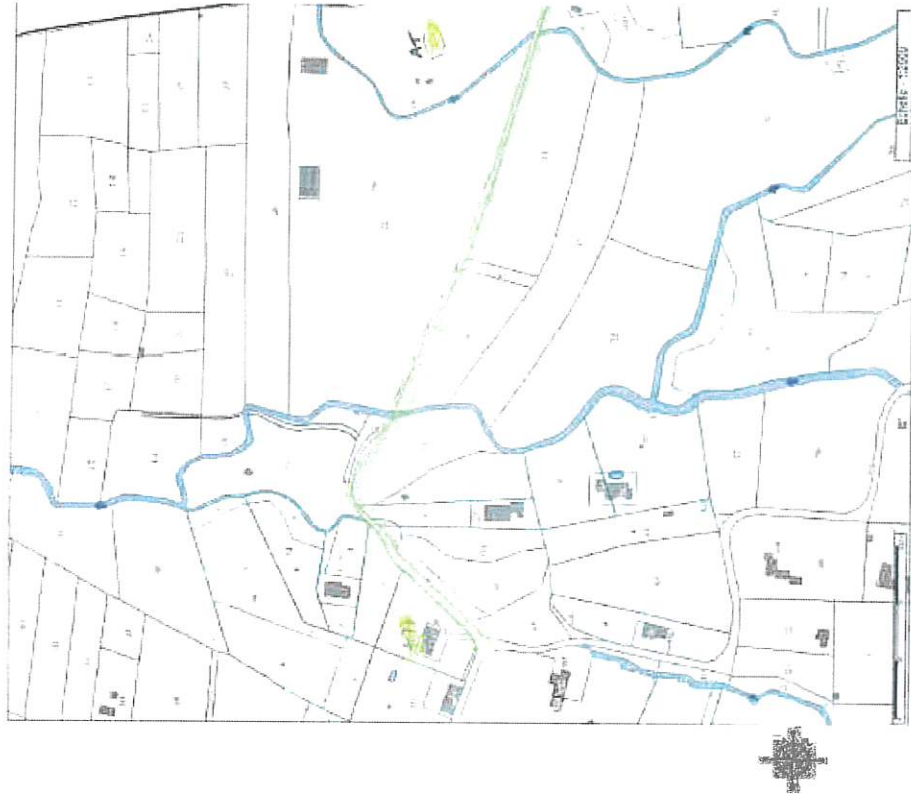


Chemin de Matacans
Chemin du Mas de la Toure
Chemin du Mas Gource

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 16

Traverse de Les Bourguères



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

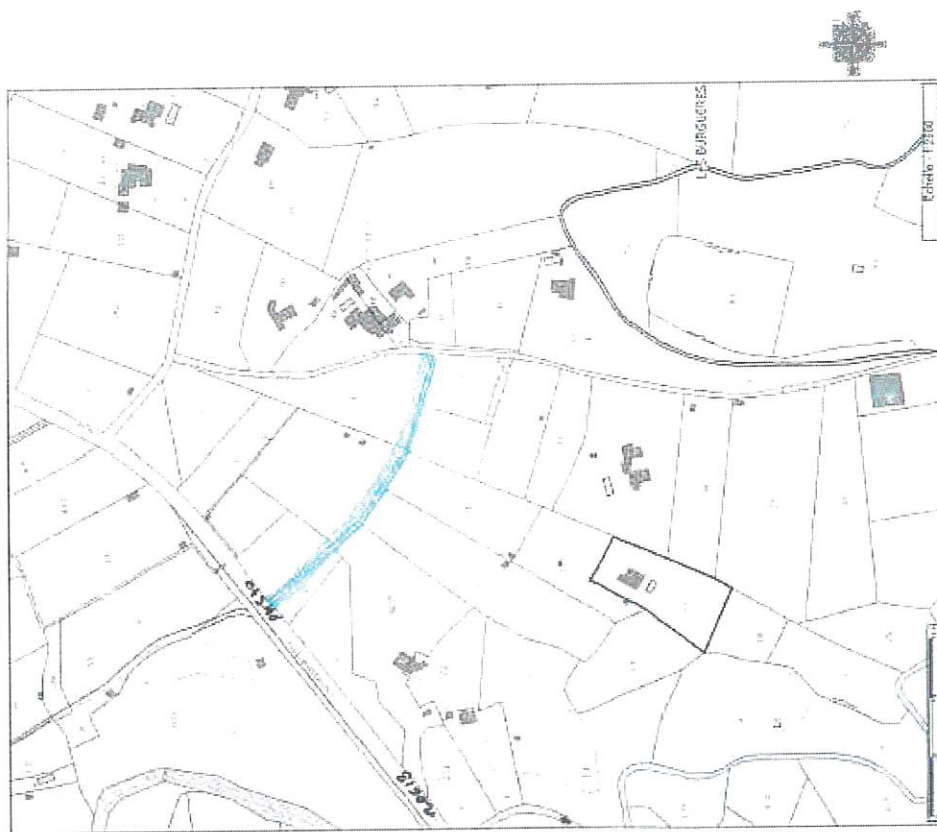
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 17

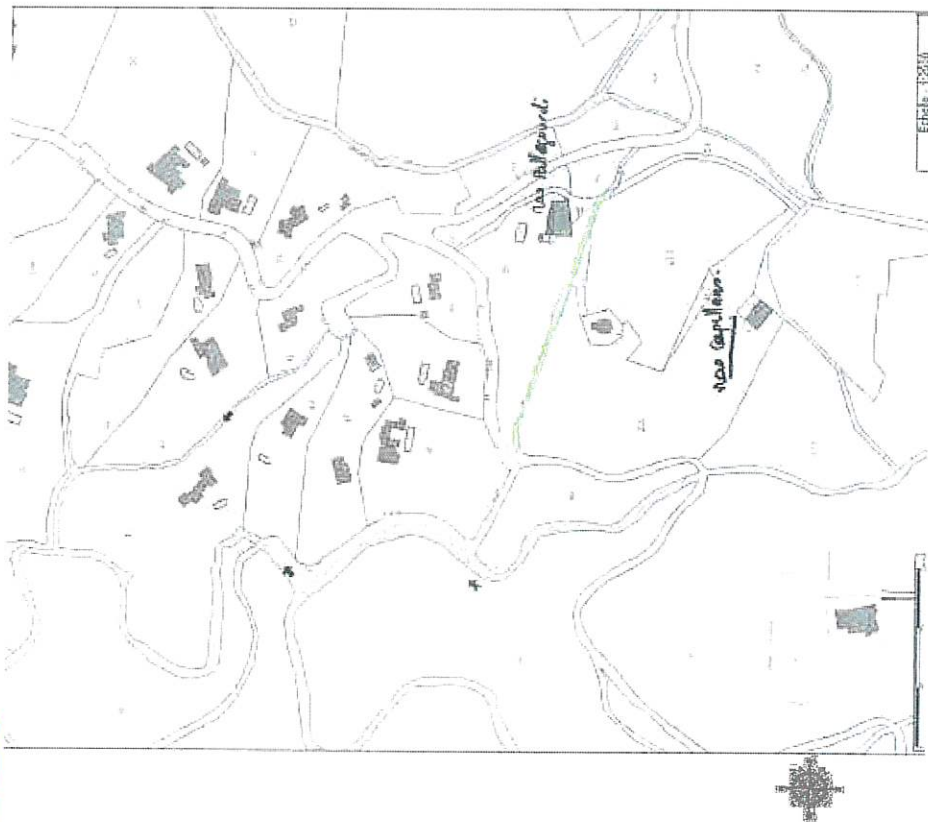
Chemin de Feuilla



VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 18

Chemin du Mas Pallegourdi



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

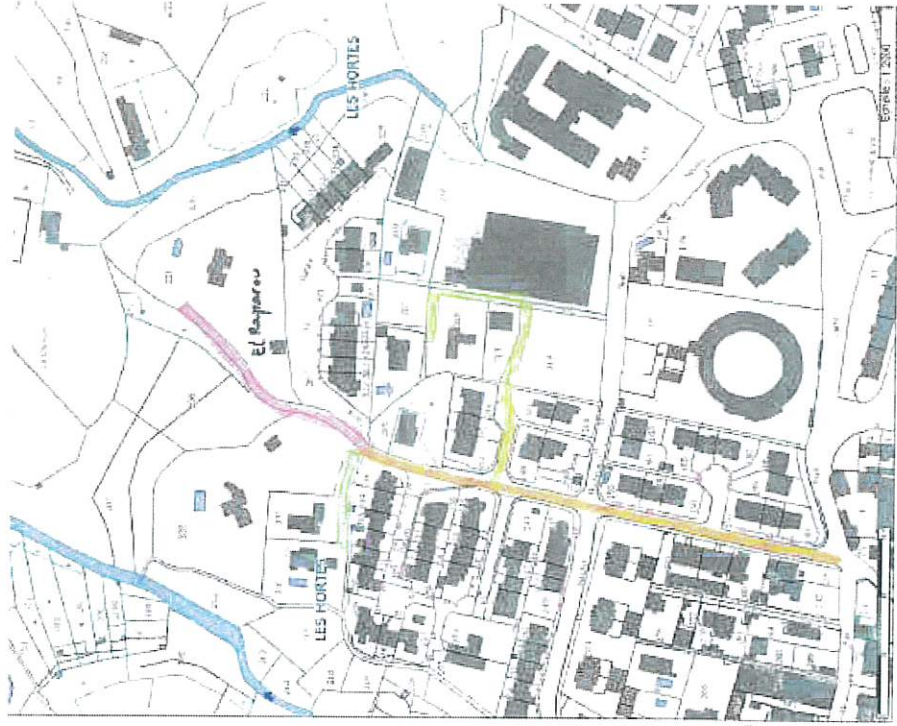
VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Echelle - 1:10000

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 20

Rue des Arènes et Chemin de
las Hortes



Rue des Arènes
Chemin de las Hortes
Impasse Marie Laurencin
Impasse Joseph Dunyach

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 21

Rue Juliette Roche



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

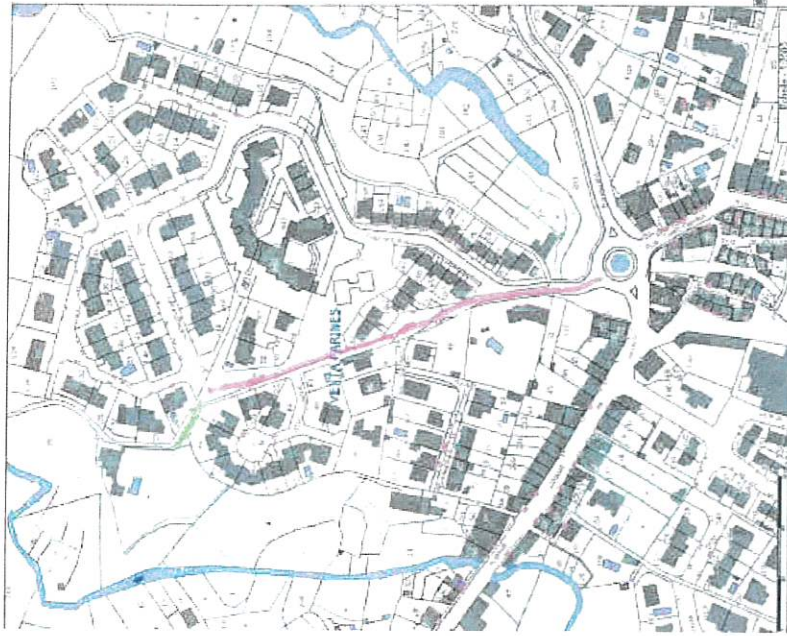
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 22 et 22 bis

Rue Bente Farines

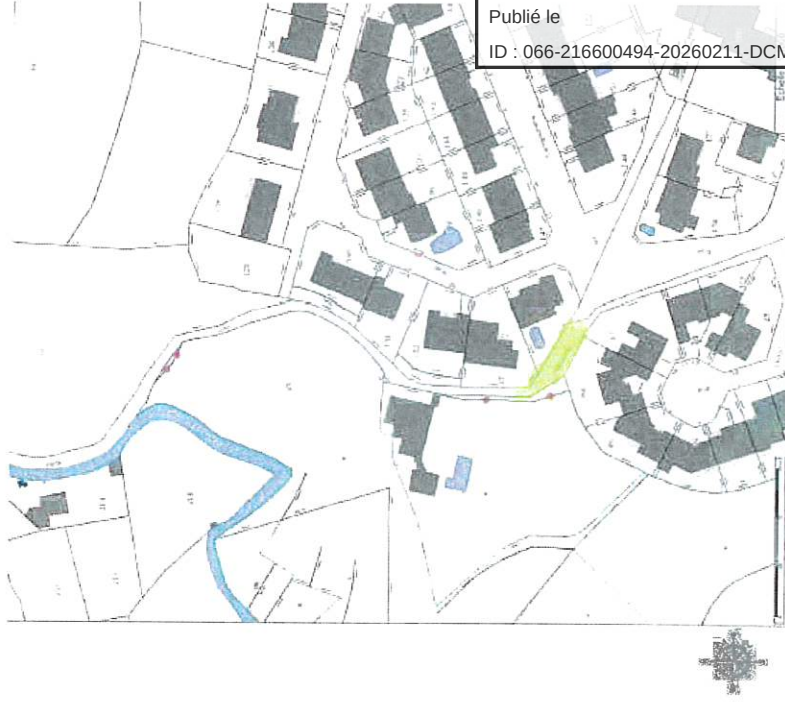


Rue Bente Farines

Impasse de l'Aube



Impasse de l'Aube



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

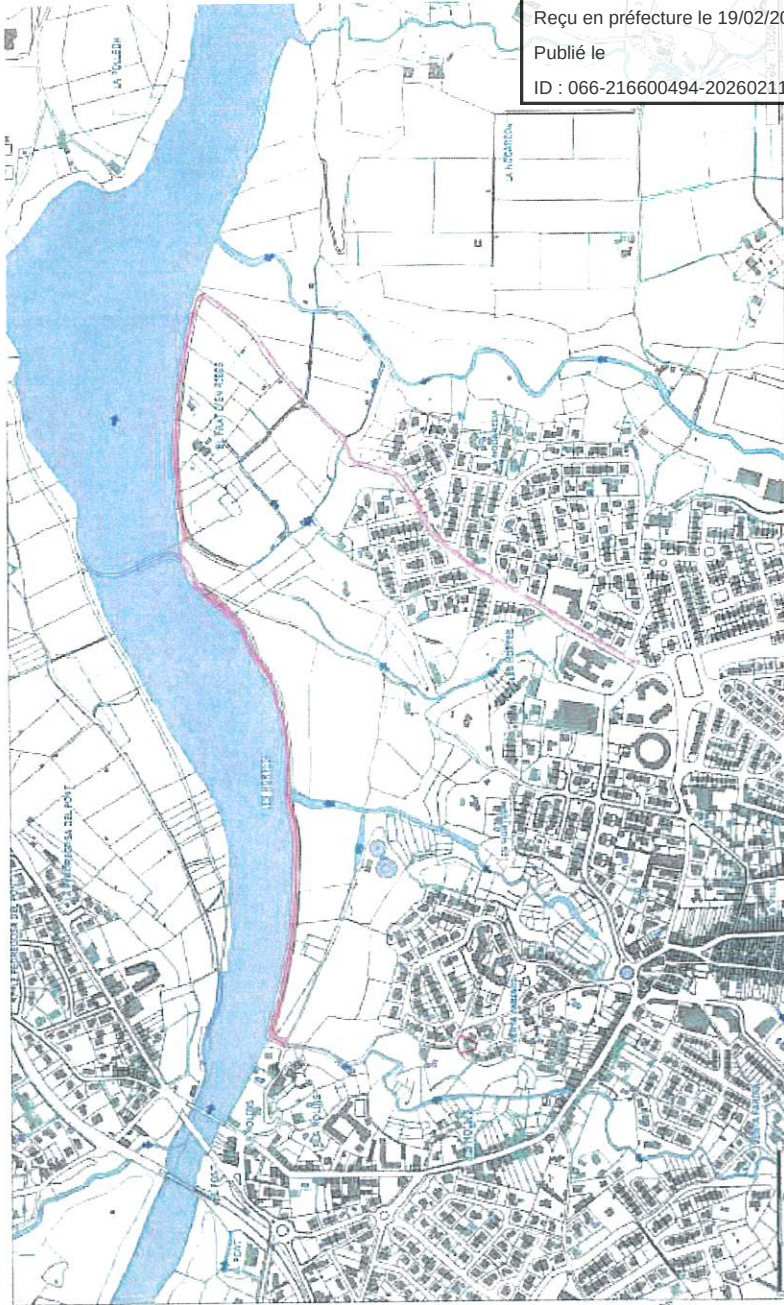
ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 23

Chemin de Sant Pluget

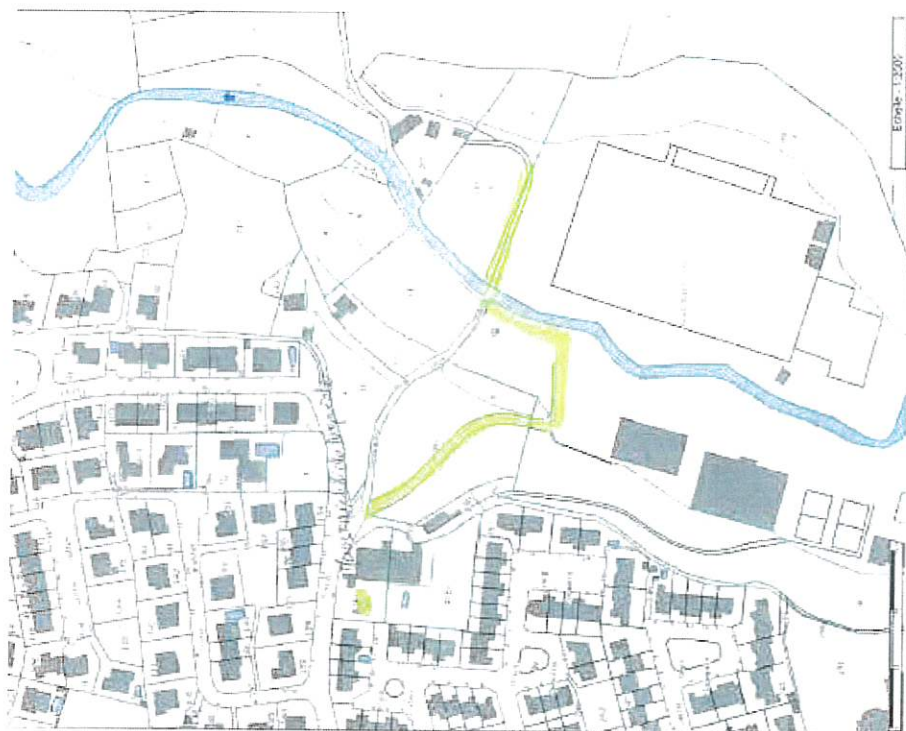


— Chemin de Sant Pluget

VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Annexe 24

Rue de la Font Calda



VALIDATION DES RUES NOUVELLEMENT NOMMÉES

Rue de la Padragouse

Annexe 25



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Berger
Levrault

Annexe 26 : Validation des rues et lieux-dits existants

Liste des voies existantes

Allée de Font Grosse	Chemin de Les Bourguères	Place de Luchow	Rue Casa Blanca
Allée de Mirailles	Chemin de Ribesaltes	Place de l'Univers	Rue Clos des Vignes
Allée des Cosmonautes	Chemin de Sainte Marguerite	Place des 9 Jets	Rue Cortie Mattes
Allée du Pallagourdi	Chemin de Saint Ferréol	Place des Etoiles	Rue Danton
Allée Josette et Jean Paloma	Chemin de Saint Georges	Place des Tilleuls	Rue de Batère
Avenue Camille Claudel	Chemin de Sant Puget	Place du Pont	Rue de Beltric
Avenue de la Gare	Chemin des Moulins	Place du Spoutnik	Rue de Catalogne
Avenue Déodat de Séverac	Chemin de Vivès	Place Gagarine	Rue de Falguerolles
Avenue des Aspres	Chemin du Mas Badou	Place Gallée	Rue de Fontfredé
Avenue d'Espagne	Chemin du Mas Gource	Place Henri Guitard	Rue de la Cascade
Avenue des Tilleuls	Chemin du Mas Paillot	Place Joaquim Serra	Rue de la Conque
Avenue des Vignes Planes	Chemin du Régatou	Place Lucien André Ragot	Rue de la Costère
Avenue du 8 Mai 1945	Chemin du Riu Cerdà	Place Pablo Picasso	Rue de la Fusterie
Avenue du Maréchal Juin	Chemin les Castanyèdes	Placeta de l'Astrabol	Rue de la Jouberte
Avenue du Vallespir	Chemin René Delseny	Placeta del Bosc	Rue de la Padragouse
Avenue du Ventous	Impasse Cami Ral	Placette du Pic de Garces	Rue de la Paix
Avenue Francesc Irla	Impasse de l'Estanyol	Rond Point de Paloll	Rue de la Pastoure
Avenue François Mitterrand	Impasse des Albères	Rond Point des Pyrénées	Rue de la République
Avenue Général de Gaulle	Impasse des Capucins	Rond-point Ordre National du Mérite	Rue de la Sardane
Avenue Général Edmond Puig	Impasse du Canal d'Arrosage	Route de la Forêt	Rue de L'Astrabol
Avenue Georges Clémenceau	Impasse du Docteur Cortade	Route de Maureillas	Rue de Las Vermeilles
Avenue Jules Ferry	Impasse du Néoulous	Route départementale RD13 F	Rue de la Tramontane
Avenue Maréchal Foch	Impasse du Pinatell	Route Départementale RD 615	Rue de Lattre de Tassigny
Avenue Marie Curie	Impasse du Roc de France	Route de Saint-Jean d'Oulrich	Rue de l'Eglise
Avenue Michel Arlbaud	Impasse Forné	Route du Balcon de Céret	Rue de l'Enclos
Avenue Michel Sageloli	Impasse Oulrich	Route du Col de Bousells	Rue de l'Ermilage
Boulevard François Arago	Le Promontoire	Route du Paloll a la Selva	Rue de l'Oratory
Boulevard Jean Jaurès	Place Albert Einstein	Route du Ventous	Rue de l'Ormeau
Boulevard Jean Moulin	Place Chaim Soutine	Rue Anton de Sibourne	Rue de Nogarède
Boulevard Lafayette	Place Copernic	Rue Aristide Maillol	Rue des Acacias
Boulevard Maréchal Joffre	Place de la Liberté	Rue Auguste Herbin	Rue des Alzines
Boulevard Simon Battie	Place de la République	Rue Auguste Rodin	Rue de Saint Guillem
Chemin de Collioure	Place de L'Eglise	Rue Beau Soleil	Rue des Arènes
Chemin de Falguerolles	Place de Luchow	Rue Bente Farines	Rue des Aviateurs
	Place de l'Univers	Rue Cami Ral	Rue des Baoussous

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Annexe 26 : Validation

des rues et lieux-dits existants

Liste des voies existantes

Rue des Capucins	Rue du Petit Paris	Rue Jules Verne
Rue des Cerisiers	Rue du Pla Guillem	Rue Juliette Drouet
Rue des Cigales	Rue du Pont Neuf	Rue la Flore
Rue des Cortalets	Rue du Roc de France	Rue les Portelles
Rue des Evadés de France	Rue du Roc Famous	Rue Les Terrasses de Falguerolles
Rue des Ichides	Rue du Roc Nègre	Rue Louis Blanc
Rue de Siriéys	Rue du Soleil Levant	Rue Louis Braille
Rue des Jardins	Rue du Tech	Rue Louis Companyo
Rue des Jardins Fleuris	Rue du Tres Vents	Rue Louis Fortunet
Rue des Micocouliers	Rue du Vieux Céret	Rue Ludovic Massé
Rue des Mimosas	Rue Edmond Brazès	Rue Manolo
Rue des Remparts	Rue Edmond Michelet	Rue Mélinée Manouchian
Rue des Salines	Rue El Camp Dels Ocells	Rue Mirabeau
Rue des Terrasses de la Jouberte	Rue Elie Danflous	Rue Onuphre Tarris
Rue des Tins	Rue Emile Erre	Rue Parmentier
Rue des Tuileries	Rue Felip Vila	Rue Pasteur
Rue de Vienna	Rue Ferdinand Forné	Rue Pere Guisset
Rue Docteur Henri Ey	Rue Fernand Braudel	Rue Pierre Brune
Rue du 18 Juin 1940	Rue Fontaine d'Amour	Rue Pierre Camo
Rue du 19 Mars 1962	Rue Fontaine Dauder	Rue Pierre Rameil
Rue du Balcon du Canigou	Rue Franck Haviland	Rue Pinkus Kremegne
Rue du Barbet	Rue François Camps	Rue Ramon Llull
Rue du Bosquet	Rue Gaston Cardonne	Rue Ronde
Rue du Boularic	Rue Georges Braque	Rue Saint Ferréol
Rue du Canigou	Rue Gustave Violet	Rue Saint Martin de Crau
Rue du Canigounenc	Rue Jacint Verdaguer	Rue Salvador Allende
Rue du Chêne Liege	Rue Jacques Piquemal	Rue Sébastien Bonay
Rue du Coll de la Cirera	Rue Jacques Souquet	Rue Victor Crastre
Rue du Commerce	Rue Jean Amade	Rue Victor Hugo
Rue du Costabonne	Rue Jean Cabail	Square Mozart
Rue du Forum	Rue Jean Grau	
Rue du Lo Pilo (St Jean Pla de Corts)	Rue Joseph Guitard	
Rue du Manitrauc	Rue Joseph Parayre	
Rue du Néoulous	Rue Juan Gris	

Annexe 26 : Validation des rues et lieux-dits existants

Liste des lieux-dits existants

Balcon de Céret	Mas Dagas	Mas Vinagre
Château d'Aubiry	Mas de la Maure	Place de Résistance
Col de Bousells	Mas de l'Arnau	Prat Llauze
Correc de Puig Redon	Mas de la Toure	Résidence Bente Farines
Domaine Bellevue	Mas dels Capellans	Résidence des Arènes
El Bolaric	Mas d'En Barrua	Résidence Henri Guitard
El Salt Del Truc	Mas d'En Boher	Résidence la Padragouse
El Ventos	Mas d'en Casenobe	Résidence les Bigarreux
Font Frede	Mas d'en Clarimon	Résidence les Burlats
Gymnase de la Font Calda	Mas d'en Llemosi	Résidence les Cerisiers
Gymnase Les Tilleuls	Mas d'en Panne	Résidences les Tins 2
La Cabanasse	Mas d'en Poble	Résidence Soleil Levant
La Mosquita	Mas d'en Ribes	Résidence Tins Simo Parc
La Pedregosa Del Pont	Mas Drouille	Rond Point des Pyrénées
Le Raparou	Mas Falguerolles	Route de Saint Jean
Les Castanyedes	Mas Feuilla	Saint Ferréol
Les Hauts de Céret	Mas Galy	Sant Jordi
Les terrains de basket	Mas Gource	Serrat de l'Albitre
Le Vieux Chaume	Mas Guitard	Sola de Riu Cerdà
Lotissement El Palau	Mas Pallegourdi	Stade de la Font Calda
Lotissement les Portes du Vallespir	Mas Pallot	Stade Fondecave
Mas Alavall	Mas Parer	Stade de foot
Mas Andreu	Mas Parrot	Terre des Chiens
Mas Badou	Mas Passe-Temps	Zae Tech Oulrich
Mas Baptiste	Mas Poujol	
Mas Biscaye	Mas Pounet	
Mas Blazy	Mas Ricart	
Mas Boher	Mas Saba	
Mas Calcerougt	Mas Safon	
Mas Carol	Mas Soubiranne	
Mas Clic	Mas Soulé	
Mas Companyo	Mas Syriès	
Mas Cosinet	Mas Tauriac	
Mas Coubris	Mas Valenti	
Mas Dagas	Mas Vidalou	

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260211-DCM0082026-DE